



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 10 septembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 septembre 2021

N° 21-08-11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2021

OBJET :

Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des foires, marchés et autres occupations du domaine public – Avenant n°3.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Solange MORERE – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI – Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jacques DECHANDON à Philippe DENIS – Gérard ALLANCHE à Gilles GRANGIER – Christian BECUWE à Mireille PAULET – Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS – Céline BENNICI à Thomas ROCHETTE.

Membre absent :

André HUBERT.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214202228-20210909-21-08-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES FOIRES, MARCHES ET AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC – AVENANT N°3

Monsieur Guy BERNE, adjoint au maire, rappelle que par délibération en date du 1^{er} juin 2017, le Conseil municipal a approuvé la convention de délégation de service public confiant la gestion et l'exploitation des foires, marchés et autres occupations du domaine public à la Société MOUNIER et Associés.

Puis, le conseil municipal, a approuvé, par délibération en date du :

- o 14 septembre 2017, l'avenant n°1 actant le déplacement du marché place de la devise,
- o 18 juin 2020, l'avenant n°2 actant la diminution exceptionnelle de la redevance 2020 pour un montant de 1 670,00 € suite à l'exonération des droits de place pour les commerçants et producteurs abonnés au marché du lundi, du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 dans le cadre du plan d'accompagnement de l'activité économique locale suite à la crise sanitaire.

En raison de la non organisation de la foire de la Sainte Catherine 2020, suite à la crise sanitaire présente sur le territoire en novembre dernier, Monsieur MOUNIER a sollicité la collectivité, afin d'obtenir l'annulation de la redevance 2020.

Après divers échanges entre les élus et le délégataire, et considérant que les droits de place encaissés lors de la foire de Sainte Catherine, constituent la recette annuelle principale du délégataire, il est proposé d'accorder à titre exceptionnel, l'annulation de la redevance 2020 versée à la ville par la Société MOUNIER et associés. Le conseil d'adjoints lors de sa réunion du 5 juillet 2021 a validé cette proposition.

Il convient donc d'établir un avenant n°3 à la convention de délégation de service public actant cette modification.

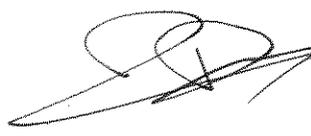
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'annuler, à titre exceptionnel et du fait de la non organisation de la foire de la Sainte Catherine 2020, la redevance 2020 de la Société MOUNIER et Associés, soit une somme de 5 976,52 € (Redevance annuelle 2020 : 7 646,52 € - 1 670 € avenant n°2).
- **APPROUVE** l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public actant cette modification,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer au nom et pour le compte de la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 septembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-21420228-20210909-21-08-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 10/09/2021